DU CONTRAT DE STABILITÉ AU PACTE DE CONFIANCE ET DE SOLIDARITÉ

Jean-François Picard Agrégé de droit public Professeur à l'Université Paris-Est Créteil Directeur de l'IPAG

L'importance des transferts financiers de l'État en faveur des collectivités territoriales

le point de vue statique : 2013

le point de vue dynamique : l'évolution depuis 2003

§1 Une enveloppe normée contrainte

- A. La notion d'enveloppe normée
- B. Le caractère contraint de l'enveloppe normée

§2 Des dotations sous enveloppe de plus en plus largement sacrifiées

- A. La limitation des indexations et la généralisation des variables d'ajustement
- B. Le gel des dotations et l'insuffisance des variables d'ajustement

Conclusion

Les nouvelles baisses des transferts financiers et le pacte de confiance et de responsabilité

LES CONCEPTS ET LE CADRE DU DEBAT

La description des rapports financiers entre l'État et les collectivités territoriales fait appel à des termes très variés : on parle de concours, de dotations, de subventions, de compensations... Il est nécessaire d'opérer un certain nombre de classifications.

En premier lieu, il faut opérer une distinction entre les sommes d'argent que verse l'État aux collectivités territoriales -- dans un premier temps, on utilisera cette terminologie très vague et peu juridique -- et les ressources fiscales de ces dernières. On se bornera à remarquer que ces ressources fiscales peuvent provenir, soit d'impôts spécifiques aux collectivités territoriales, c'est-à-dire qui ont été institués à leur seul et unique bénéfice (par exemple, les impôts ménages), soit d'impôts étatiques dont la totalité ou une simple part du produit leur est accordée (par exemple, la TICPE qui fait suite à la TIPP ou la TSCA). Les développements relatifs au Pacte de stabilité et à ses suites ne concernent que la première branche de cette distinction.

En second lieu, parmi les sommes d'argent versées par l'État aux collectivités territoriales, il faut opérer une distinction entre deux catégories : les compensations et les autres transferts, qui, pour le moment ne sont pas désignés par un terme spécifique.

Les compensations : elles trouvent leur cause dans deux groupes de mesures que l'État a été amené à prendre depuis déjà longtemps.

-- Les régimes de faveur : pour diverses raisons, l'État a accordé des régimes de faveur aux assujettis aux impôts directs locaux, impôts qui, encore une fois, bénéficient aux collectivités territoriales. Par exemple, l'État décide, à tort ou à raison, ce qui est un autre problème, de favoriser les activités économiques dans certaines zones du territoire, par exemple les zones franches urbaines ou ZFU et les zones de revitalisation rurale ou ZRR. De ce fait, il réduit le montant des impôts supportés par certaines personnes qui réalisent certaines opérations dans les zones en question. Bien entendu, les collectivités territoriales bénéficiaires n'ont rien demandé et il est apparu logique que l'État compense les pertes de rentrées fiscales de ces dernières.

Du point de vue technique, les avantages accordés par l'État peuvent se présenter, théoriquement sous deux formes.

Les exonérations : des personnes, normalement incluses dans le champ d'application de l'impôt, sont placées en dehors de celui-ci.

Les dégrèvements : des personnes, entrant dans le champ d'application de l'impôt, ne payent pas la totalité de la cotisation fiscale et obtiennent donc une remise totale ou partielle sur le montant de celle-ci.

On peut simplement ajouter que la distinction est très théorique : souvent, ce que le code général des impôts désigne par le terme d'exonération est en fait un dégrèvement et l'exemple classique est fourni par la taxe d'habitation.

Par ailleurs et surtout, l'État a estimé que les collectivités territoriales, par principe non assujetties à la TVA, ne devaient pas supporter la TVA sur leurs investissements, d'où une compensation très particulière, le Fonds de compensation pour la TVA ou FCTVA.

-- Les transferts de compétences : on n'entrera pas dans la distinction entre transferts, extensions et créations de compétences qui est envisagée dans le cadre de la jurisprudence du Conseil constitutionnel. On se borne à indiquer que, dans le cadre de la décentralisation, l'État a confié aux collectivités territoriales certaines activités qu'il exerçait précédemment et il a donc dû compenser les charges qui en résultent pour les collectivités territoriales concernées. D'une façon générale, la compensation doit être, en principe, assurée par des transferts de recettes fiscales mais, dans la mesure où ils se sont révélés insuffisants, l'État a été obligé d'intervenir directement à travers des compensations.

La définition de la compensation fait penser à celle de la débudgétisation : elle est relative et elle postule la détermination, à un moment déterminé, des compétences des collectivités territoriales et de leurs recettes fiscales. Tous ce qui va se traduire par une augmentation des premières ou une diminution des secondes et qui est la cause de versements de l'État s'analyse comme une compensation.

Il en résulte que les compensations concernent des charges identifiées ou identifiables imposées par l'État, soit sous forme de dépenses, soit sous forme de diminutions de recettes en application de mesures générales. Elles visent à supprimer, ou au moins à diminuer, les effets financiers de ces charges unilatéralement imposées par l'État. Elles ne peuvent pas être définies par leurs modalités budgétaires, en ce sens qu'elles peuvent se présenter, soit comme des prélèvements sur recettes, soit comme des dépenses d'une mission du budget général et, en particulier, de la mission « Relations avec les collectivités territoriales ».

Les autres transferts : depuis longtemps, les ressources fiscales accordées aux collectivités territoriales n'ont jamais suffi à financer tant leur fonctionnement que leurs investissements. Par conséquent, l'État a été amené à leur verser des sommes d'argent pour les aider au niveau de leur fonctionnement et de leurs investissements et il a donc apporté son concours au sens le plus large du terme. Les deux exemples emblématiques sont constitués par la DGF, la dotation globale de fonctionnement, et la DGD, la dotation globale d'investissement. C'est à ce niveau qu'interviennent deux problèmes.

--Un problème de répartition des sommes versées par l'État : doivent-elles être versées en tenant compte de l'écart de richesse entre les collectivités territoriales, ou, autrement dit, doivent-elles contribuer à lisser ces

écarts ? C'est tout le problème des péréquations, en l'espèce verticales, dans la mesure où elles se réalisent au sein de versements émanant du haut, l'État, vers le bas, les collectivités territoriales.

Les péréquations verticales s'opposent aux péréquations horizontales qui concernent les recettes fiscales des collectivités territoriales. L'État, qui perçoit ces dernières à leur profit, doit-il laisser jouer intégralement les inégalités dans le domaine de la matière imposable (telle commune a, sur son territoire, une centrale nucléaire ou une grande surface) ou doit-il contribuer par des mécanismes à une certaine redistribution des recettes fiscales ?

-- Un problème de terminologie : il peut paraître logique de désigner ces versements sous le terme de concours : ils ont trait à des dépenses librement décidées par les collectivités territoriales dans le cadre de leurs compétences et sont accordés de façon globale. Ils s'analysent comme une simple participation financière décidée par l'État à un ensemble d'opérations de même nature (dépenses de fonctionnement, dépenses d'investissement). Le concours présente en outre un caractère global tandis que la subvention est ponctuelle et concerne un groupe de dépenses d'un même type.

En raisonnant de cette façon, on retrouve, dans une certaine mesure, la problématique du terme taxe au niveau de la fiscalité : la taxe *stricto sensu* désigne un type particulier de prélèvement fiscal (schématiquement, un service proposé mais la taxe est due même en l'absence d'utilisation du service : cas de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères), mais le même terme peut être utilisé *lato sensu* pour viser tous les prélèvements fiscaux : par exemple, la TVA est tout sauf une taxe au sens technique et il en est de même de la taxe sur le foncier bâti ou sur le foncier non bâti qui sont en réalité des impôts *stricto sensu*.

Dans cette conception, le terme de dotation est un terme générique qui désigne tous les versements effectués par l'État, quels que soient leur cause et leur caractère. Il englobe donc, à la fois, les compensations et les concours mis à part, peut-être, les subventions...

Reste à ajouter qu'à nouveau, les formes budgétaires ne sont d'aucun secours pour la classification : la DGF est un prélèvement sur recettes alors que la DGD s'analyse comme une dépense.

En pratique, les classifications adoptées sont pour le moins empiriques :

Depuis 2009, la DGCL opère une distinction entre les prélèvements sur recettes, les compensations d'exonérations, les crédits de la mission « Relations avec les collectivités territoriales », les crédits de la mission « Travail et emploi » à destination de la dotation générale de décentralisation ou DGD pour la formation professionnelle et le produit des amendes de police qui figure dans un compte d'affectation spéciale (« Contrôle de la circulation et du stationnement routiers ») c'est-à-dire, en pratique, entre les prélèvements sur recettes et les dépenses (V. DGCL, *Les collectivités locales en chiffres 2013*, chapitre 6.1).

Le Jaune 2013 utilise une classification plus complexe : il distingue les prélèvements sur recettes inclus dans l'enveloppe normée, les crédits de la mission « Relations avec les collectivités territoriales », les crédits de la mission « Travail et emploi » à destination de la DGD pour la formation professionnelle, les prélèvements sur recettes hors enveloppe avec, notamment, le FCTVA, les subventions (de fonctionnement et d'investissement), les dégrèvements législatifs ainsi que le produit des amendes de police de la circulation...

DOCUMENT I

Jaune budgétaire 2013 « Transferts de l'État aux collectivités territoriales », p. 19.

http://www.performance-publique.budget.gouv.fr/farandole/2013/pap/pdf/Jaune2013_collectivites.pdf

Transferts financiers de l'État aux collectivités territoriales

SYNTHÈSE DES TRANSFERTS FINANCIERS

Transferts financiers de l'Etat aux collectivités territoriales en loi de finances pour 2013

Fa williams discuss an autocontinue discussional (AF)	LEIGO		PLF 2013 à périmètre	Evolution		Mesures de transfert et	PLF 2013 à périmètre
En millions d'euros ; en autorisations d'engagement (AE)	LFI 2012		constant			de périmètre en PLF 2013	courant
Prélèvement sur les recettes de l'Etat au titre de la dotation globale de fonctionnement	41.390		41.509	+ 0%		-3	41.505
Prélèvement sur les recettes de l'Etat au titre de la dotation spéciale pour le logement des instituteurs	24 65		22	- 8%			22
Dotation élu local Prélèvement sur les recettes de l'Etat au profit de la collectivité territoriale de Corse et des départements de		11	65	+ 0			65 41
Corse							
Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion	_	26	500	+ 04			500
Dotation départementale d'équipement des collèges	6		326 661	+ 0			326 661
Dotation régionale d'équipement scolaire		_		+ 0	76		
Fonds de solidarité des collectivités territoriales touchées par des catastrophes naturelles	_	3	10	+ 04	v		10
Dotation globale de construction et d'équipement scolaire Dotation de compensation des pertes de base de la taxe professionnelle et de redevance des mines des		i9	3	- 13			
communes et de leurs groupements Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la compensation d'exonérations relatives à la fiscalité locale		347	52 1.839	- 13			52 1.839
 en partie, variable d'ajustement (1) Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la Dotation unique des compensations spécifiques à la taxe 	4		379	- 15			379
professionnelle (DUCSTP) - variable d'ajustement (1) Dotation pour transferts de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale - en partie, variable		75	822	- 69			822
d'ajustement (1) TOTAL Prélèvements sur recettes (hors réforme TP et hors FCTVA)		239	46.229	- 09		-3	46.225
Dotation équipement des territoires ruraux (DETR)			616	+ 04	-	-	616
Dotation globale d'équipement des départements	616 224		224	+ 0%			224
Dotation générale de décentralisation (Mission RCT)	1.525		1.525	+ 0%		0,5	1526
Dotation de développement urbain (DDU)	1.525		50	+ 0%		-,-	50
Dotation pour les titres sécurisés		9	18	- 49			18
Fonds de soutien aux communes touchées par le redéploiement territorial des armées	0		10				10
Dotations Outre-mer	1	52	153	+ 1%			153
Subventions diverses		4	3	- 6%		-0,7	3
TOTAL Mission Relations avec les collectivités territoriales (hors crédits DGCL et TDIL)		590	2.600	+ 0%		0	2.600
Dotation globale de décentralisation (DGD) Formation Professionnelle (2)	1.702		1.702	+ 0%		1	1.703
Enveloppe des concours de l'Etat stabilisée		531	50.531	+ 0		-3	50.528
PSR hors enveloppe issus de la réforme de la fiscalité directe locale	3.	334	3.825	- 09	6	-	3.825
□ □ □ Dotation de compensation de la réforme de la Taxe professionnelle (DCRTP)	3.	368	3.368	+ 04	%		3.368
□ □ □ Dotation de garantie des reversements des FDPTP	4	25	430	+ 19	%		430
Dotation de compensation des produits syndicaux fiscalisés	4	10	27	- 33	%		27
Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)	5.507		5.627	+ 2%			5.627
Total PSR hors enveloppe	9.:	341	9.452	+ 1'	%	0	9.452
Concours de l'Etat y compris PSR hors enveloppe	59.	871	59.983	+ 0	%	-3	59.980
					•		
	1.1	275	1 622	- 18	%		1 622
Subventions de fonctionnement et d'équipement aux collectivités des autres ministères Subventions pour travaux divers d'intérêt local (TDIL) (3)		975	1.622	- 18 - 85			1.622
Subventions pour travaux divers d'intérêt local (TDIL) (3)	1	28	19	- 85	%		19
Subventions pour travaux divers d'intérêt local (TDIL) (3) Contrepartie de divers dégrèvements législatifs	10		19 9.805		%		19 9.805
Subventions pour travaux divers d'intérêt local (TDIL) (3) Contrepartie de divers dégrévements législatifs Produit des amendes de police de la circulation et des radars Reversements aux régions du compte d'affectation spéciale Financement national de développement et de	10 6	28 285	19 9.805 682	- 85 - 59 + 31	%		19 9.805 682
Subventions pour travaux divers d'intérêt local (TDIL) (3) Contrepartie de divers dégrévements législaiffs Produit des amendes de police de la circulation et des radars Reversements aux régions du compte d'affectation spéciale Financement national de développement et de modernisation de l'apprentissage (4)	1 10 6 5	285 62 55	19 9.805 682 555	- 85 - 59 + 31 + 01	% 6 %		19 9.805 682 555
Subventions pour travaux divers d'intérêt local (TDIL) (3) Contrepartie de divers dégrévements législaitis Produit des amendes de police de la circulation et des radars Reversements aux régions du compte d'affectation spéciale Financement national de développement et de modernisation de l'apprentissage (4) Total Transferts financiers de l'Etat hors fiscalité transférée	1 10 6 5	28 285 62 55 476	19 9.805 682 555 72.667	- 85 - 59 + 3' + 0'	% 6 % %	-3	19 9.805 682 555 72.664
Subventions pour travaux divers d'intérêt local (TDIL) (3) Contrepartie de divers dégrévements législaiffs Produit des amendes de police de la circulation et des radars Reversements aux régions du compte d'affectation spéciale Financement national de développement et de modernisation de l'apprentissage (4)	1 10 6 5	285 62 55	19 9.805 682 555	- 85 - 59 + 31 + 01	% 6 % %	-3	19 9.805 682 555
Subventions pour travaux divers d'intérêt local (TDIL) (3) Contrepartie de divers dégrévements législaiffs Produit des amendes de police de la circulation et des radars Reversements aux régions du compte d'affectation spéciale Financement national de développement et de modernisation de l'apprentissage (4) Total Transferts financiers de l'Etat hors fiscalité transférée	1 10 6 5 73. 73. Prévisions en	28 285 62 555 476 348 Pour information :	19 9.805 682 555 72.667 72.648 PLF 2013 à périmètre	- 85 - 59 + 31 + 01 - 11	% 6 % % % 6 % 6 % 6 % 6 % 6 % 6 % 6 % 6	-3 Mesures de transfert et	19 9.805 682 555 72.664 72.645
Subventions pour travaux divers d'intérêt local (TDIL) (3) Contrepartie de divers dégrévements législaifs Produit des amendes de police de la circulation et des radars Reversements aux régions du compte d'affectation spéciale Financement national de développement et de modémisation de l'apprentissage (4) Total Transferts financiers de l'Etat hors fiscalité transférée Total Transferts financiers de l'Etat hors fiscalité transférée et hors TDIL	1 10 6 5 73.	285 62 555 476 348	19 9.805 682 555 72.667 72.648 PLF 2013 à périmètre constant	-85 -59 +3' +0'	% 6 % % % % % % % % % % % % % % % % % %	-3	19 9.805 682 555 72.664 72.645
Subventions pour travaux divers d'intérêt local (TDIL) (3) Contrepartie de divers dégrèvements législatifs Produit des amendes de police de la circulation et des radars Reversements aux régions du compte d'affectation spéciale Financement national de développement et de modernization de l'apprentissage (4) Total Transferts financiers de l'Etat hors fiscalité transférée	1 10 6 5 73. 73. Prévisions en	28 285 62 55 476 348 Pour information : Prév 2012	19 9.805 682 555 72.667 72.648 PLF 2013 à périmètre	- 85 - 51 + 31 + 01 - 11 - 11 - 11 - 12 - 14 - 15 - 15 - 15 - 15 - 15 - 15 - 15 - 15	% 6 % % % 6 % 6 % 6 % 6 % 6 % 6 % 6 % 6	-3 Mesures de transfert et de périmètre en PLF	19 9.805 682 555 72.664 72.645
Subventions pour travaux divers d'intérêt local (TDIL) (3) Contreparte de divers dégrévements législairs Produit des amendes de police de la circulation et des radars Reversements aux régions du compte d'affectation spéciale Financement national de développement et de modernisation de l'apprentissage (4) Total Transferts financiers de l'Etat hors fiscalité transférée Total Transferts financiers de l'Etat hors fiscalité transférée et hors TDIL Fiscalité transférée au titre de l'acte I de la décentralisation (loi du 7 janvier 1983) Cartes grises (régions)	1 10 6 5 73. 73. 73. Prévisions en LFI 2012 1.925	28 285 62 55 476 348 Pour information - Prêv 2012 - actualisée 9.669 1.988	19 9.805 682 555 72.667 72.648 PLF 2013 à périmètre constant 9.868 1.988	- 85 - 59 + 31 + 01 - 11 - 11 - 11 - 12 - 2013 / prev 2012 + 2% + 0%	% 6 % % % Evolution / LF12012 + 2% + 0%	-3 Mesures de transfert et de périmètre en PLF	19 9.805 682 555 72.664 72.645 PLF 2013 à périmètre courant 9.888 1.988
Subventions pour travaux divers d'intérêt local (TDIL) (3) Contreparte de divers dégrévements législaifs Produit des amendes de police de la circulation et des radars Reversements aux régions du compte d'affectation spéciale Financement national de développement et de modernation de l'apprentissage (4) Total Transferts financiers de l'Etat hors fiscalité transférée Total Transferts financiers de l'Etat hors fiscalité transférée et hors TDIL Fiscalité transférée au titre de l'acte i de la décentralisation (loi du 7 janvier 1983) Cartes grises (régions) Droit départemental d'enregistrement et taxe de publicité foncière (hors DMTO-RTP)	1 10 6 5 5 73. 73. 73. Prévisions en LFI 2012 10.072 1.925 8.147	288 692 476 348 Pour information: Prev 2012 ectualise 9.669 1.988 7.680	19 9.805 682 555 72.667 72.648 PLF 2013 à périmètre constant 9.868 1.988 7.880	-85 -51 +31 +01 -11 -11 -11 -11 -11 -11 -11 -11 -11 -	% 6 6 % % % % % % % % % % % % % % % % %	Mesures de transfert et de périmètre en PLF 2013	19 9.805 682 555 72.664 72.645 PLF 2013 a périmètre courant 9.868 1.988 7.880
Subventions pour travaux divers d'intérêt local (TDIL) (3) Contrepartie de divers dégrévements législatifs Produit des amendes de police de la circulation et des radars Reversements aux régions du compte d'affectation spéciale Financement national de développement et de modernisation de l'apprentissage (4) Total Transforts financiers de l'Etat hors fiscalité transférée Total Transforts financiers de l'Etat hors fiscalité transférée et hors TDIL Fiscalité transférée au titre de l'acte i de la décentralisation (loi du 7 janvier 1983) Carles grises (régions) Droit départemental d'enregistrement et taxe de publicité foncière (hors DMTO-RTP) Fiscalité transférée au titre de l'acte il de la décentralisation	1 1 10 10 6 6 7 73. 73. 73. 73. 73. 73. 73. 10.072 10.072 1.925 8.147 12.214	288 285 62 476 3348 Pour information: Prev 2012 actualisee 9.669 1.988 7.680 112.270	19 9.805 682 555 72.667 72.648 PLF 2013 à périmètre constant 9.868 1.988 7.880 12.266	-85 8 -65 1	% 6 6 % % % % % % % % % % % % % % % % %	Mesures de transfert et de périmètre en PLF 2013	19 9.805 682 555 72.664 72.645 PLF 2013 à périmètre courant 9.868 1.988 7.880 112.301
Subventions pour travaux divers d'intérêt local (TDIL) (3) Contrepartie de divers dégrévements législatifs Produit des amendes de police de la circulation et des radars Reversements aux régions du compte d'affectation spéciale Financement national de développement et de modernisation de l'apprentissage (4) Total Transforts financiers de l'Etat hors fiscalité transférée Total Transforts financiers de l'Etat hors fiscalité transférée et hors TDIL Fiscalité transférée au titre de l'acte I de la décentralisation (loi du 7 janvier 1983) Carles grises (régions) Droit départemental d'enregistrement et taxe de publicité foncière (hors DMTO-RTP) Fiscalité transférée au titre de l'acte II de la décentralisation Quole-part de TICPE (départements) - loi n'2003-1200 du 18 décembre 2003 & loi n'2008-1249 du 1er décembre 2008 & loi n'2008-1249 du 1er decembre 2008 & loi n'2008-1249 du 1er décembre 2008 & loi n'2008-1249 du 1er decembre 2008 & lo	1 1 10 6 6 5 5 73.1 73.1 73.1 74.1 10.072 11.925 8.147 12.214 5.929	288 62 476 348 Pour information - rive 2012 a chullaide 9.669 1.988 7.680 12.270 5.918	19 9.805 682 555 72.667 72.648 PLF 2013 à périmètre constant 9.868 1.988 7.880 12.266 5.826	-855 -651 +31 +01 -11 -11 -11 -11 -11 -11 -11 -11 -11 -	% % % % Evolution / LFi 2012 + 2% + 3% - 0% - 2%	Mesures de transfert et de périmètre en PLF 2013 34 33	19 9.805 682 555 72.664 72.645 PLF 2013 à périmètre courant 9.868 1.988 7.880 12.301 5.889
Subventions pour travaux divers dintérêt local (TDIL) (3) Contrepartie de divers dégrèvements législatifs Produit des amendes de police de la circulation et des radars Reversements aux régions du compte d'affectation spéciale Financement national de développement et de modernisation de fapprentissage (4) Total Transferts financiers de l'Etat hors fiscalité transférée Total Transferts financiers de l'Etat hors fiscalité transférée et hors TDIL Fiscalité transférée au titre de l'acte I de la décentralisation (loi du 7 janvier 1983) Cartes grises (régions) Droit départemental d'enregistrement et taxe de publicité foncière (hors DMTO-RTP) Fiscalité transférée au titre de l'acte II de la décentralisation Quote-part de TICP (départements) - loi n'2003-1200 du 18 décembre 2003 & loi n'2008-1249 du 1 er décembre 2008 (RMI) RSA) (principalement loi n'2004-800 du 18 décembre 2008 RMI) RSA) (principalement loi n'2004-800 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales - LENJ et compensation de la suppression de la 'vignette'	1 1 10 6 6 5 5 73.1 73.1 73.1 74.1 10.072 1.925 8.147 12.214 5.929 6.285	288 522 55 55 476 348 Pour information: Prive 2012 actualises 9.669 1.988 7.680 12,270 5.918	19 9.805 682 555 72.667 72.648 PLF 2013 à périmètre constant 9.868 1.988 7.880 12.266 5.826 6.440	- 88	% % % % Evolution / LFi 2012 + 2% + 0% + 3% - 0% + 1%	Mesures de transfert et de périmètre en PLF 2013 34 33	19 9.805 682 555 72.664 72.645 PLF 2013 a perimetre courant 9.868 1.988 7.880 12.391 5.889 6.442
Subventions pour travaux divers dintérêt local (TDIL) (3) Contrepartie de divers dégrévements législatifs Produit des amendes de police de la circulation et des radars Reversements aux régions du compte d'affectation spéciale Financement national de développement et de modernisation de l'apprentissage (4) Total Transforts financiers de l'Etat hors fiscalité transférée Total Transforts financiers de l'Etat hors fiscalité transférée et hors TDIL Fiscalité transférée au titre de l'acte I de la décentralisation (loi du 7 janvier 1983) Cartes grises (régions) Droit départemental d'enregistrement et taxe de publicité foncière (hors DMTO-RTP) Fiscalité transférée au titre de l'acte II de la décentralisation Quote-part de TICPE (départements) - loi n'2003-1200 du 18 décembre 2003 & loi n'2008-1249 du 1 er décembre 2008 (MIM IRSA) (1) c'0004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales - LRI et compensation de la vujgrente* dont Quote-part de TICPE (régions)	1 1 10 6 6 5 5 73.1 73.1 73.1 73.1 74.1 74.1 74.1 74.1 74.1 75.1 75.1 75.1 75.1 75.1 75.1 75.1 75	288 522 55 55 476 348 Peur Information : Prive 2012 actualized 9.669 1.988 7.680 12.270 5.918 6.352	19 9.805 682 555 72.667 72.648 PLF 2013 à périmètre constant 9.868 1.988 7.880 12.266 5.826 6.440 3.211	- 88	% 6 % % % % % % % % % % % % % % % % % %	Mesures de transfert et de périmètre en PLF 2013 34 33 1 1 1	19 9.805 682 555 72.664 72.645 PLF 2013 a perimetre courant 9.868 1.988 7.880 12.301 5.859 6.442
Subventions pour travaux divers dintérêt local (TDIL) (3) Contrepartie de divers dégrévements législatifs Produit des amendes de police de la circulation et des radars Reversements aux régions du compte d'affectation spéciale Financement national de développement et de modernisation de l'apprentissage (4) Total Transferts financiers de l'Etat hors fiscalité transférée Total Transferts financiers de l'Etat hors fiscalité transférée et hors TDIL Fiscalité transférée au titre de l'acte i de la décentralisation (loi du 7 janvier 1983) Carles grises (régions) Droit départemental d'enregistrement et taxe de publicité foncière (hors DMTO-RTP) Fiscalité transférée au titre de l'acte il de la décentralisation Quote-part de TICPE (départements) - ion in 2003-1200 du 18 décembre 2003 & loi n'2008-1249 du 1er décembre 2008 (RMI / RSA) (1) in 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales - LRJ et compensation de la suppression de la "vignette" dont Quote-part de TICPE (régions) dont Quote-part de TICPE (départements)	1 1 10 6 6 5 5 73.3 73. 73. 73. 73. 73. Prévisions en LFI 2012 1.025 8.147 12.214 5.929 6.285 3.209 662	288 522 55 55 56 57 58 58 58 58 58 58 58 58 58 58 58 58 58	19 9.805 682 555 72.667 72.648 PLF 2013 à périmètre constant 9.868 1.988 7.880 12.266 5.826 6.440 3.211	- 88	% 6 % % % % % % % % % % % % % % % % % %	Mesures de transfert et de périmètre en PLF 2013 34 33	19 9.805 682 555 72.664 72.645 PLF 2013 a perimetre courant 9.868 1.988 7.880 12.301 5.859 6.442 3.212
Subventions pour travaux divers dintérêt local (TDIL) (3) Contrepartie de divers dégrévements législatifs Produit des amendes de police de la circulation et des radars Reversements aux régions du compte d'affectation spéciale Financement national de développement et de modernisation de l'apprentissage (4) Total Transferts financiers de l'Etat hors fiscalité transférée Total Transferts financiers de l'Etat hors fiscalité transférée et hors TDIL Fiscalité transférée au titre de l'acte i de la décentralisation (loi du 7 janvier 1983) Carles grises (régions) Droit départemental d'enregistrement et taxe de publicité foncière (hors DMTO-RTP) Fiscalité transférée au titre de l'acte il de la décentralisation Quote-part de TICPE (départements) - ion 2003-1200 du 18 décembre 2003 à loi n'2008-1249 du 1er décembre 2008 (RM Ir RSA) (5) Acte il hors RSA (principalement bi n'2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales - LRI et compensation de la suppression de la "vignette" dont Quote-part de TICPE (régions) dont Quote-part de TICPE (départements)	1 1 10 6 6 5 5 73.3 73. 73. 73. 73. Prévisions en LF1 2012 1.925 8.147 12.214 5.929 6.285 3.209 662 2.415	288 522 55 55 56 2476 348 Pour information Prev 2012 - echanise 7,680 1,988 7,680 12,270 5,918 6,352 3,214 656 2,482	19 9.805 682 555 72.667 72.648 PLF 2013 à périmètre constant 9.868 1.988 7.880 12.266 5.826 6.440 3.211 662 2.577	- 88	% 6 % % % % % % % % % % % % % % % % % %	Mesures de transfert et de périmètre en PLF 2013 34 33 1 1 1	19 9.805 682 555 72.664 72.645 PLF 2013 a perimetre courant 9.868 1.888 7.880 12.301 5.859 6.442 3.212 652 2.577
Subventions pour travaux divers dintérêt local (TDIL) (3) Contrepartie de divers dégrévements législatifs Produit des amendes de police de la circulation et des radars Reversements aux régions du compte d'affectation spéciale Financement national de développement et de modernisation de l'apprentissage (4) Total Transferts financiers de l'État hors fiscalité transférée Total Transferts financiers de l'État hors fiscalité transférée et hors TDIL Fiscalité transférée au titre de l'acte i de la décentralisation (loi du 7 janvier 1983) Carles grises (régions) Droit départemental d'enregistrement et taxe de publicité foncière (hors DMTO-RTP) Fiscalité transférée au titre de l'acte il de la décentralisation Quote-part de TICPE (départements) - ion 2003-1200 du 18 décembre 2003 à loi n'2008-1249 du 1er décembre 2008 (RMI / RSA) (5) Acte il hors RSA (principalement bi n'2004-809 du 13 acoît 2004 relative aux libertés et responsabilités locales - LRL et compensation de la suppression de la "vignette" dont Quote-part de TICPE (départements) dont Quote-part de TICPE (départements) fiscalité transférée suite à la réforme de la fiscalité directe locale	1 1 10 6 6 5 5 73.3 73. 73. 73. 73. 73. Prévisions en LF1 2012 1.925 8.147 12.214 5.929 6.285 3.209 662 2.415 4.051	288 522 55 55 56 2476 348 Pour information Pref 5012 Pour information 1.988 7.680 12.270 5.918 6.352 3.214 655 2.482 4.164	19 9.805 682 555 72.667 72.648 PLF 2013 à périmètre constant 9.868 1.988 7.880 12.266 5.829 6.440 3.211 652 2.577 4.284	- 88	% % % % % % % % % % % % % % % % % % %	Mesures de transfert et de périmètre en PLF 2013 34 33 1 1 1	19 9.805 682 555 72.664 72.645 PLF 2013 a perimetre courant 9.868 1.888 7.880 12.301 5.859 6.442 3.212 652 2.577 4.284
Subventions pour travaux divers d'intérêt local (TDIL) (3) Contrepartie de divers dégrèvements législatifs Produit des amendes de police de la circulation et des radars Revensements aux régions du compte d'affectation spéciale Financement national de développement et de modernisation de l'apprentissage (4) Total Transferts financiers de l'État hors fiscalité transférée et hors TDIL Fiscalité transférée au titre de l'acte I de la décentralisation (loi du 7 janvier 1983) Cartes grises (régions) Droit départemental d'enregistrement et taxe de publicité foncière (hors DMTO-RTP) Fiscalité transférée au titre de l'acte II de la décentralisation Quote-part de TICPE (départements) - ion '2003-1200 du 18 décembre 2003 à loi n'2008-1249 du 1er décembre 2008 (RMI /RSA) (5) Acte II hors RSA (principalement bi n'2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales - LRJ et compensation de la suppression de la "vignette" dont Quote-part de TICPE (départements) dont Quote-part de TICPE (départements) Fiscalité transférée suite à la réforme de la fiscalité directe locale Taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA) (départements)	1 1 10 6 6 7 3 7 3 7 3 7 3 7 3 7 3 7 3 7 3 7 3	288 285 52 476 348 Pour information - Pricy 2012 exhausted - 9.680 1.888 7.680 12.270 5.918 6.352 3.214 656 2.482 4.164 3.041	19 9.805 682 555 72.667 72.648 PLF 2013 a perimetre constant 9.868 7.880 12.266 6.440 3.211 652 2.577 4.284 3.132	- 88	% % % % % % % % % % % % % % % % % % %	Mesures de transfert et de périmètre en PLF 2013 34 33 1 1 1	19 9.805 682 555 72.664 72.645 72.645 PLF 2013 a périmètre courant 9.868 1.988 1.988 1.398 6.442 3.212 652 2.577 4.284
Subventions pour travaux divers d'intérêt local (TDIL) (3) Contrepartie de divers dégrévements législatifs Produit des amendes de police de la circulation et des radars Reversements aux régions du compte d'affectation spéciale Financement national de développement et de modernisation de l'apprentissage (4) Total Transferts financiers de l'État hors fiscalité transférée et hors TDIL Fiscalité transférée au titre de l'acte I de la décentralisation (loi du 7 janvier 1983) Cartes grises (régions) Droit départemental d'enregistrement et taxe de publicité foncière (hors DMTO-RTP) Fiscalité transférée au titre de l'acte II de la décentralisation Quels-part de TICPE (départements) - (in "2003-1200 du 18 décembre 2003 & loi n'2008-1249 du 1er décembre 2008 (RMI /RSA) (). Acte II hors RSA (principalement loi n'2004-809 du 13 acoit 2004 relative aux libertés et responsabilités locales - LRL) et compensation de la suppression de la "vignette" dont Quote-part de TICPE (régions) dont Quote-part de TICPE (départements) dont Quote-part de TSCA (départements) fiscalité transférée suite à la réforme de la fiscalité directe locale Taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA) (départements) Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) (communes)	1 1 10 6 6 5 5 73 73. 73. 73. 73. 73. 73. 73. 73. 73.	288 285 55 476 348 Pour information - Prev 2012 exclusionide 9.669 1.9869 1.9869 1.988 6.352 3.214 656 2.482 4.164 3.041 640	19 9.805 682 555 72.667 72.648 PLF 2013 à périmètre constant 9.868 7.880 12.266 6.440 3.211 652 2.577 4.284 3.132 657	- 88 - 55' + 31' + 0' - 11' - 12' - 12' - 15'	% % % % % % % % % % % % % % % % % % %	Mesures de transfert et de périmètre en PLF 2013 34 33 1 1 1	19 9.805 682 555 72.664 72.645 PLF 2013 a périmètre courant 9.868 1.988 7.880 12.301 5.859 6.442 3.212 652 2.577 4.284 3.132
Subventions pour travaux divers d'intérêt local (TDIL) (3) Contrepartie de divers dégrévements législatifs Produit des amendes de police de la circulation et des radars Reversements aux régions du compte d'affectation spéciale Financement national de développement et de modernisation de l'apprentissage (4) Total Transferts financiers de l'État hors fiscalité transférée et hors TDIL Fiscalité transférée au titre de l'acte I de la décentralisation (loi du 7 janvier 1983) Cartes grises (régions) Droit départemental d'enregistrement et taxe de publicité foncière (hors DMTO-RTP) Fiscalité transférée au titre de l'acte II de la décentralisation Quels-part de TICPE (départements) - (in "2003-1200 du 18 décembre 2003 & loi n'2008-1249 du 1er décembre 2008 (RMI RSA) (.) Acte II hors RSA (principalement loi n'2004-809 du 13 actil 2004 relative aux libertés et responsabilités locales - LRL) et compensation de la suppression de la "vignette" dont Quote-part de TICPE (régions) dont Quote-part de TICPE (départements) dont Quote-part de TSCA (départements) font Quote-part de TSCA (départements) Fiscalité transférée suite à la réforme de la fiscalité directe locale Taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA) (départements) Toroit départemental d'enregistrement et taxe de publicité foncière (DMTO-RTP)	1 1 10 6 6 5 5 7 3 7 3 7 3 7 3 7 3 7 3 7 3 7 3 7 3	288 285 55 476 348 Pour information - Prev 2012 exclusionide 9.669 1.9869 1.9869 1.9869 2.482 4.164 3.041 640 483	19 9.805 682 555 72.667 72.648 PLF 2013 à périmètre constant 9.868 1.988 1.988 1.266 6.440 3.211 652 2.577 4.284 3.132 657 495	- 88 - 55' + 31' + 0' - 11' - 12' Pour information: 20'37 prefix 20'12 + 2% + 0% - 0% - 1% - 1% - 1% - 4% - 3% - 3% - 3% + 3% + 3% + 3% + 3% + 3% + 3%	% % % % % % % % % % % % % % % % % % %	Mesures de transfert et de périmètre en PLF 2013 34 33 1 1 0.3	19 9.805 682 555 72.664 72.645 PLF 2013 a périmètre courant 9.868 1.988 7.880 12.301 5.869 6.442 3.212 652 2.577 4.284 3.132 657 495
Subventions pour travaux divers d'intérêt local (TDIL) (3) Contrepartie de divers dégrévements législatifs Produit des amendes de police de la circulation et des radars Reversements aux régions du compte d'affectation spécials Financement national de développement et de modernisation de l'apprentissage (4) Total Transferts financiers de l'État hors fiscalité transférée Total Transferts financiers de l'État hors fiscalité transférée et hors TDIL Fiscalité transférée au titre de l'acte I de la décentralisation (loi du 7 janvier 1983) Cartes grises (régions) Droit départemental d'enregistrement et taxe de publicité foncière (hors DMTO-RTP) Fiscalité transférée au titre de l'acte II de la décentralisation Quote-part de TICPE (départements) - loi n'2003-1200 du 18 décembre 2003 & loi n'2008-1249 du 1 er décembre 2008 (RMI / RSA) (5) Acte II hors RAS (principalement to in'2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités forcière L'RL) et compensation de la suppression de la "vignetie" dont Quote-part de TICPE (départements) dont Quote-part de TICPE (départements) font Quote-part de TICPE (départements) font Quote-part de TICPE (départements) Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) (communes) Droit départemental d'enregistrement et taxe de publicité foncière (DMTO-RTP) Fiscalité transférée à divers titres	1 1 10 6 6 7 3 7 3 7 3 7 3 7 3 7 3 7 3 7 3 7 3	288 285 562 476 348 Pour information: Prev 2012 actualisée 9.869 1.989 1.989 6.352 3.214 656 2.482 4.164 3.041 640 483	19 9.805 682 555 72.667 72.648 PLF 2013 à périmètre constant 9.868 1.988 7.880 12.266 5.826 6.440 3.211 652 2.577 4.284 3.132 657 405	- 88	% 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6	Mesures de transfert et de périmètre en PLF 2013 34 33 1 1 1	19 9.805 682 555 72.664 72.645 PLF 2013 a perimetre courant 9.868 1.988 7.880 12.301 5.889 6.442 3.212 652 2.577 4.284 3.132 657 4.95
Subventions pour travaux divers d'intérêt local (TDIL) (3) Contrepartie de divers dégrèvements législatifs Produit des amendes de police de la circulation et des radars Reversements aux régions du compte d'affectation spéciale Financement national de développement et de modernisation de l'apprentissage (4) Total Transferts financiers de l'État hors fiscalité transférée Total Transferts financiers de l'État hors fiscalité transférée et hors TDIL Fiscalité transférée au titre de l'acte I de la décentralisation (loi du 7 janvier 1983) Cartes grises (régions) Droit départemental d'enregistrement et taxe de publicité foncière (hors DMTO-RTP) Fiscalité transférée au titre de l'acte II de la décentralisation Quote-part de TICPE (départements) - loi n'2003-1200 du 18 décembre 2003 & loi n'2008-1249 du 1 er décembre 2008 (RMI / RRA) (5) Acte II hors RAG (principalement loi n'2004-800 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités foncières LRL) et compensation de la suppression de la "rignella" dont Quote-part de TICPE (départements) dont Quote-part de TICPE (départements) font Quote-part de TICPE (départements) font Quote-part de TICPE (départements) Fiscalité transférée suite à la réforme de la fiscalité directe locale Taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA) (départements) Fiscalité transférée à divers titres Quote-part de TSCA au titre de l'article 53 de la LFI pour 2005 (SDIS - départements)	1 1 10 6 6 7 3 7 3 7 3 7 3 7 3 7 3 7 3 7 3 7 3	288 285 562 476 348 Pour information: Prev 2012 actualisée 9.869 1.989 1.989 6.352 3.214 656 2.482 4.164 3.041 640 483 984	19 9.805 682 555 72.667 72.648 PLF 2013 à périmètre constant 9.868 1.988 7.880 12.266 6.440 3.211 652 2.577 4.284 3.132 657 4.95 1.006	-88 -55 +31 +01 -11 -11 -11 -11 -11 -11 -11 -11 -11 -	% 6 6 % 6 % 6 % 6 % 6 % 6 % 6 % 6 % 6 %	Mesures de transfert et de périmètre en PLF 2013 34 33 1 1 0.3	19 9.805 682 555 72.664 72.645 PLF 2013 a perimetre courant 9.868 1.988 7.880 12.301 5.889 6.442 3.212 652 2.577 4.284 3.132 657 4.95 1.006
Subventions pour travaux divers d'intérêt local (TDIL) (3) Contrepartie de divers dégrévements législatifs Produit des amendes de police de la circulation et des radars Reversements aux régions du compte d'affectation spéciale Financement national de développement et de modernisation de l'apprentissage (4) Total Transferts financiers de l'État hors fiscalité transférée Total Transferts financiers de l'État hors fiscalité transférée et hors TDIL Fiscalité transférée au titre de l'acte I de la décentralisation (loi du 7 janvier 1983) Cartes grises (régions) Droit départemental d'enregistrement et taxe de publicité foncière (hors DMTO-RTP) Fiscalité transférée au titre de l'acte II de la décentralisation Quote-part de TICPE (départements) - loi n'2003-1200 du 18 décembre 2003 & loi n'2008-1249 du 1 er décembre 2008 (RMI / RSA) (5) Acte II hors RAS (principalement loi n'2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales - LRL) et compensation de la suppression de la "rignette" dont Quote-part de TICPE (départements) dont Quote-part de TICPE (départements) font Quote-part de TICPE (départements) faxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) (communes) Droit départemental d'enregistrement et taxe de publicité foncière (DMTO-RTP) Fiscalité transférée à divers titres Quote-part de TSCA au titre de l'article 53 de la LFI pour 2006 (EDIS - départements)	1 1 10 6 6 7 3 7 3 7 3 7 3 7 3 7 3 7 3 7 3 7 3	288 285 562 476 3348 476 3348 984 972 10	19 9.805 682 555 72.667 72.648 PLF 2013 & perimetre constant 9.868 1.988 7.880 12.266 6.440 3.211 652 2.577 4.284 3.132 657 4.95 1.006	-88 -65 +31 +01 -11 -11 -11 -11 -11 -11 -11 -11 -11 -	% 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6	Mesures de transfert et de périmètre en PLF 2013 34 33 1 1 0,3	19 9.805 682 555 72.664 72.645 PLF 2013 a perimetre courant 9.868 1.988 7.880 12.301 5.889 6.442 3.212 652 2.577 4.284 3.132 657 4.95 1.006
Subventions pour travaux divers d'intérêt local (TDIL) (3) Contrepartie de divers dégrévements législatifs Produit des amendes de police de la circulation et des radars Reversements aux régions du compte d'affectation spéciale Financement national de développement et de modernisation de l'apprentissage (4) Total Transferts financiers de l'État hors fiscalité transférée Total Transferts financiers de l'État hors fiscalité transférée et hors TDIL Fiscalité transférée au titre de l'acte I de la décentralisation (loi du 7 janvier 1983) Cartes grises (régions) Droit départemental d'enregistrement et taxe de publicité foncière (hors DMTO-RTP) Fiscalité transférée au titre de l'acte II de la décentralisation Quote-part de TICPE (départements) - loi n'2003-1200 du 18 décembre 2003 & loi n'2008-1249 du 1 er décembre 2008 (RMI / RSA) (5) Acte II hors RAS (principalement loi n'2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités toolates - LRL) et compensation de la suppression de la "vignette" dont Quote-part de TICPE (départements) dont Quote-part de TICPE (départements) font Quote-part de TICPE (départements) Taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA) (départements) Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) (communes) Droit départemental d'enregistrement et taxe de publicité foncière (DMTO-RTP) Fiscalité transférée à divers titres Quote-part de TSCA au titre de l'article 53 de la LFI pour 2006 (BMP de Marseille) Quote-part de TICPE attribuée au Département de Mayotte (départementalisation)	1 1 10 6 6 7 3 7 3 7 3 7 3 7 3 7 3 7 3 7 3 7 3	288 285 55 55 476 348 Pour Information Prév 2012 actualisée 9.869 1.988 7.880 12.270 6.352 3.214 656 2.482 4.164 3.041 640 483 984 972	19 9.805 682 555 72.667 72.648 PLF 2013 & perimetre constant 9.868 1.988 7.880 112.266 5.826 6.440 3.211 662 2.577 4.284 3.132 657 495 1.006 991 10	-88 -55 +31 +31 +01 -11 +11 +11 +11 +11 +11 +11 +11 +11 +1	% 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6	Mesures de transfert et de périmètre en PLF 2013 34 33 1 1 0,3	19 9.805 682 555 72.664 72.645 PLF 2013 a perimetre courant 9.868 1.988 7.880 12.301 5.859 6.442 3.212 652 2.577 4.284 3.132 657 4.95 1.006 991 10
Subventions pour travaux divers d'intérêt local (TDIL) (3) Contrepartie de divers dégrévements législatifs Produit des amendes de police de la circulation et des radars Reversements aux régions du compte d'affectation spéciale Financement national de développement et de modernization de l'apprentissage (4) Total Transferts financiers de l'État hors fiscalité transférée Total Transferts financiers de l'État hors fiscalité transférée et hors TDIL Fiscalité transférée au titre de l'acte I de la décentralisation (loi du 7 janvier 1983) Cartes grises (régions) Droit départemental d'enregistrement et taxe de publicité foncière (hors DMTO-RTP) Fiscalité transférée au titre de l'acte II de la décentralisation Quale-part de TICPE (départements) - lei n'2003-1200 du 18 décembre 2003 & loi n'2008-1249 du 1 et décembre 2008 (RMI RSA) (2) Acte II hors RSA (principaltement lei n'2004-809 du 13 acoit 2004 relative aux libertés et responsabilités locales - LRI) et compensation de la suppression de la "vignette" dont Quote-part de TICPE (départements) dont Quote-part de TICPE (départements) font Quote-part de TICPE (départements) Fiscalité transférée suite à la réforme de la fiscalité directe locale Taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA) (départements) Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) (communes) Droit départemental d'enregistrement et taxe de publicité foncière (DMTO-RTP) Fiscalité transférée à divers titres Quote-part de TSCA au titre de l'article 53 de la LFI pour 2005 (SDIS - départements) Quote-part de TSCA au titre de l'article 11-II de la LFR pour 2006 (BMP de Marseille) Quote-part de TSCA au titre de l'article 11-II de la LFR pour 2006 (BMP de Marseille) Quote-part de TSCA au titre de l'article 11-II de la LFR pour 2006 (BMP de Marseille)	1 1 10 6 6 7 3 7 3 7 3 7 3 7 3 7 3 7 3 7 3 7 3	288 285 3476 348 Pour information - Prev 2012 exclusionide 9.669 1.9869 1.9869 1.9869 2.482 4.164 3.041 640 483 984 972 10 2 27,086 8.163	19 9.805 682 555 72.667 72.648 PLF 2013 à périmètre constant 9.868 1.988 7.880 12.266 6.440 3.211 652 2.577 4.284 3.132 657 4.95 1.006 991 10 5 27.424 8.375	-88 -65 +31 +01 -11 -11 -11 -11 -11 -11 -11 -11 -11 -	% 6 6 % 6 % 6 % 6 % 6 % 6 % 6 % 6 % 6 %	-3 Mesures de transfert et de périmètre en PLF 2013 34 33 1 1 0.3 0.3 0.3 0.3	19 9.805 682 555 72.664 72.645 PLF 2013 a perimetre courant 9.868 1.988 7.880 12.301 5.989 6.442 3.212 652 2.577 4.284 3.132 657 4.95 1.006 9.91 10 5 27.459 8.378
Subventions pour travaux divers d'intérêt local (TDIL) (3) Contrepartie de divers dégrévements législatifs Produit des amendes de police de la circulation et des radars Reversements aux régions du compte d'affectation spéciale Financement national de développement et de modernisation de l'apprentissage (4) Total Transferts financiers de l'Etat hors fiscalité transférée Total Transferts financiers de l'Etat hors fiscalité transférée et hors TDIL Fiscalité transférée au titre de l'acte I de la décentralisation (loi du 7 janvier 1983) Carles grises (régions) Droit départemental d'enregistrement et taxe de publicité foncière (hors DMTO-RTP) Fiscalité transférée au titre de l'acte II de la décentralisation Quote-part de Tide (départements) - loi n'2003-1200 du 18 décembre 2003 & loi n'2008-1249 du 1 er décembre 2008 (RMI / RSA) (1) en 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales - LRJ et compensation de la suppression de la "rignette" dont Quote-part de TiCPE (départements) dont Quote-part de TiCPE (départements) font Quote-part de TiCPE (départements) font Quote-part de TiCPE (départements) Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) (communes) Droit départemental d'enregistrement et taxe de publicité foncière (DMTO-RTP) Fiscalité transférée à divers titres Quote-part de TSCA au titre de l'article 53 de la LFI pour 2006 (SDIS - départements) Quote-part de TSCA au titre de l'article 11-II de la LFR pour 2006 (GMP de Marseille) Quote-part de TSCA au titre de l'article 11-II de la LFR pour 2006 (GMP de Marseille) Quote-part de TSCA au titre de l'article 11-II de la LFR pour 2006 (GMP de Marseille) Quote-part de TSCA au titre de l'article 11-II de la LFR pour 2006 (GMP de Marseille)	1 1 10 6 6 5 5 73. 73. 73. 73. 73. 73. 73. 73. 73. 74. 75. 75. 75. 75. 75. 75. 75. 75. 75. 75	288 285 52 285 55 55 56 2476 348 Pour information: Prive 2012 actualise 1.988 7.680 1.2270 5.918 6.352 3.214 656 2.482 4.164 3.041 640 483 984 972 10 2 27.086	19 9.805 682 555 72.667 72.648 PLF 2013 à périmètre constant 9.868 1.988 7.880 12.266 5.826 6.440 3.211 652 2.677 4.284 3.132 657 1.006 991 10 5	- 88	% 6 % % % % % % % % % % % % % % % % % %	Mesures de transfert et de périmètre en PLF 2013 34 33 1 1 0,3 0,3	19 9.805 682 555 72.664 72.645 72.645 PLF 2013 a perimetre courant 9.868 1.988 7.880 12.301 5.859 6.442 3.212 652 2.577 4.284 3.132 657 495 1.006 9.991 10 5
Subventions pour travaux divers d'intérêt local (TDIL) (3) Contrepartie de divers dégrévements législatifs Produit des amendes de police de la circulation et des radars Reversements aux régions du compte d'affectation spéciale Financement national de développement et de modernization de l'apprentissage (4) Total Transferts financiers de l'État hors fiscalité transférée Total Transferts financiers de l'État hors fiscalité transférée et hors TDIL Fiscalité transférée au titre de l'acte I de la décentralisation (loi du 7 janvier 1983) Cartes grises (régions) Droit départemental d'enregistrement et taxe de publicité foncière (hors DMTO-RTP) Fiscalité transférée au titre de l'acte II de la décentralisation Quale-part de TICPE (départements) - lei n'2003-1200 du 18 décembre 2003 & loi n'2008-1249 du 1 et décembre 2008 (RMI RSA) (2) Acte II hors RSA (principaltement lei n'2004-809 du 13 acoit 2004 relative aux libertés et responsabilités locales - LRI) et compensation de la suppression de la "vignette" dont Quote-part de TICPE (départements) dont Quote-part de TICPE (départements) font Quote-part de TICPE (départements) Fiscalité transférée suite à la réforme de la fiscalité directe locale Taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA) (départements) Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) (communes) Droit départemental d'enregistrement et taxe de publicité foncière (DMTO-RTP) Fiscalité transférée à divers titres Quote-part de TSCA au titre de l'article 53 de la LFI pour 2005 (SDIS - départements) Quote-part de TSCA au titre de l'article 11-II de la LFR pour 2006 (BMP de Marseille) Quote-part de TSCA au titre de l'article 11-II de la LFR pour 2006 (BMP de Marseille) Quote-part de TSCA au titre de l'article 11-II de la LFR pour 2006 (BMP de Marseille)	1 1 10 6 6 73 73. 73. 73. 73. 73. 73. 73. 73. 73.	288 285 3476 348 Pour information - Prev 2012 exclusionide 9.669 1.9869 1.9869 1.9869 2.482 4.164 3.041 640 483 984 972 10 2 27,086 8.163	19 9.805 682 555 72.667 72.648 PLF 2013 à périmètre constant 9.868 1.988 7.880 12.266 6.440 3.211 652 2.577 4.284 3.132 657 4.95 1.006 991 10 5 27.424 8.375	- 88 - 55' + 31' + 0' - 11' - 12' - 12' - 15'	% % % % % % % % % % % % % % % % % % %	-3 Mesures de transfert et de périmètre en PLF 2013 34 33 1 1 0.3 0.3 0.3 0.3	19 9.805 682 555 72.664 72.664 72.645 PLF 2013 à périmètre courant 9.868 7.880 1.988 7.880 12.301 5.859 6.442 3.212 652 2.577 4.284 3.132 657 4.96 1.006 991 10 5 27.459 8.375

⁽⁵⁾ Le baux de minoration des variables d'ajustement ne correspond pas à l'évolution 2012-2013 affichée ici mais est ajusté en fonction de l'exécution finale de 2012 pour atteindre un montant glocal de 1.0-2 we (see a unicas) a Li L-2 (2) (2) La DGD Formation Professionnelle est financée à partir de 2013 par une part de 1.453 Mé à partir de la mission "Travail et emplor" (programme 103) et une part de 250 Mé à partir du CAS "Financement national de développement et de modernisation de l'apprentisage" (programme 787). La mesure de périmètre à hauteur de 0,5 Mé correspond à un ajustement de la DGD de Mayotte en 2012.

(3) Cette ligne est complétée traditionnellement tous d'ébat partementaire.

(4) Comme indiqué au (2), une part de 250 Mé de DGD Formation professionnelle est versée à partir du CAS "Financement national de développement et de modernisation de l'apprentissage" (programme 787). Cette part n'est pas prise en compte dans ce nominant de revenement du CAS que des 450 Mé.

(5) La basses significative entre la LFI 2012 et le PLF 2013 e primètre constant s'explique par la non reconduction d'une mesure ponctuelle de 2012 à hauteur de 32 Mé ainsi que par l'isolement, à compter de 2013, de la part de TICPE attribuée à Mayotte et qui defail auparavant intégrée à la compensation générale du PMI/RSA. Par alleurs, de nouvelles mesures s'éjoutent ensuite entre le PLF 2013 courant à hauteur de *33 Mé.

DOCUMENT II

Projet annuel de performances de la mission « Relations avec les collectivités territoriales »,

Annexe 2, p. 78 et 79.

<u>http://www.performance-publique.budget.gouv.fr/farandole/2013/pap/pdf/PAP2013_BG_Relations_collectivites_territoriales.pdf</u>

CONCOURS FINANCIERS DE L'ÉTAT AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Avertissement

Le présent tableau retrace les concours de l'État aux collectivités territoriales, et ne comprend donc pas la fiscalité transférée, les dégrèvements, les subventions pour travaux d'intérêt local, les subventions des ministères et les crédits consacrés à la Direction générale des collectivités locales.

En millions d'euros ; en autorisations d'engagement (AE)	LFI 2012 format 2013	PLF 2013 à périmètre constant 2012	Évolution	Mesures de transfert et de périmètre	PLF 2013 à périmètre courant
Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la dotation globale de fonctionnement	41 390	41 509	0,3 %	-3	41 505
Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la dotation spéciale pour le logement des instituteurs	24	22	-8,3 %		22
Dotation élu local	65	65	0,0 %		65
Prélèvement sur les recettes de l'État au profit de la collectivité territoriale de Corse et des départements de Corse	41	41	0,0 %		41
Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion	500	500	0,0 %		500
Dotation départementale d'équipement des collèges	326	326	0,0 %		326
Dotation régionale d'équipement scolaire	661	661	0,0 %		661
Fonds de solidarité des collectivités territoriales touchées par des catastrophes naturelles	0	10			10
Dotation globale de construction et d'équipement scolaire	3	3	0,0 %		3
Dotation de compensation des pertes de base de la taxe professionnelle et de redevance des mines des communes et de leurs groupements	59	52	-12,8 %		52
Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la compensation d'exonérations relatives à la fiscalité locale *	1 847	1 839	-0,4 %		1 839
Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la Dotation unique des compensations spécifiques à la taxe professionnelle (DUCSTP) **	447	379	-15,2 %		379
Dotation pour transferts de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale	875	822	-6,1 %		822
TOTAL Prélèvements sur recettes (hors réforme TP et hors FCTVA)	46 239	46 229	0,0 %	-3	46 225
Dotation équipement des territoires ruraux (DETR) ***	616	616	0,0 %		616
Dotation globale d'équipement des départements	224	224	0,0 %		224
Dotation générale de décentralisation	1 525	1 525	0,0 %	0,4	1 526
Dotation de développement urbain	50	50	0,0 %		50
Dotation pour les titres sécurisés	19	18	-3,9 %		18
Fonds de soutien aux communes touchées par le redéploiement territorial des armées	0	10			10
Dotations Outre-mer	152	153	0,7 %		153
Subventions diverses	4	3	-6,3 %	-0,7	3
TOTAL Mission Relations avec les collectivités territoriales (hors crédits DGCL)	2 590	2 600	0,4 %	-0,3	2 600
Dotation globale de décentralisation relative à la formation professionnelle	1 702	1 702	0,0 %	1	1 703
Concours de l'État stabilisé en valeur (hors FCTVA et PSR issus de la réforme de la fiscalité directe locale)	50 531	50 531	0,0 %	-3	50 528
Dotation de compensation de la réforme de la Taxe professionnelle	3 368	3 368	0,0 %		3 368
Dotation de garantie des reversements des fonds départementaux de péréquation de la TP	425	430	1,1 %		430
Dotation de compensation des produits syndicaux fiscalisés	40	27	-33,0 %		27
Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)	5 507	5 627	2,2 %		5 627
Produit des amendes de police (part reversée aux collectivités territoriales)	662	682	3,1 %		682
TOTAL des concours de l'État et du produit des amendes	60 533	60 665	0,2 %	-3	60 662

PLF 2013

Concours financiers de l'État aux collectivités territoriales

Annexe 2

79

^{*} Le PSR "Compensation d'exonérations relatives à la fiscalité locale" est issu de la fusion de la part réduction pour création d'établissement (RCE) de l'ancien PSR "Dotation de compensation de la taxe professionnelle" et du PSR "Compensation d'exonérations relatives à la fiscalité locale"

^{**} Le PSR "DUCSTP" est issu de la fusion de la part hors RCE de l'ancien PSR "Dotation de compensation de la taxe professionnelle" et du PSR "Compensation d'exonération au titre de la réduction de la fraction de recettes prises en compte dans les bases de la taxe professionnelle des titulaires de bénéfices non commerciaux"

^{***} La DETR est issue de la fusion de la dotation globale d'équipement (DGE) des communes et de la dotation de développement rural (DDR)